Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP': Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr. HORS DU DÉP': - 6 fr.; - 11 fr.: - 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

l'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, nº 34 et Place de la Bourse, nº 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonANNONCES (la ligne).........

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

| Skillidge vinestruction of other factoring stockers at the con- | a state of the contract of the | off executer of le mailieureux no | De eo an vyero 1 | The state of the s |
|--|--|---|-------------------------------------|--|
| De CAHORS à LIBOS De LIBOS à CAH | HORS III DE CAHORS à MONTAUBAN | De MONTAUBAN à CAHORS | De CAHORS à CAPDENAC | De CAPDENAC à CAHORS |
| D. Ch. OF HITCH MO. Oh IN | ibus. Omnibus. Omnibus. Omnibus. Omnibus. | s. Omnibus, Omnibus, Omnibus. | Omnibus. Omnibus. Omnibus. | |
| 1 6 41 = 1 1 14 = 1 6 6 = 1 PARIS D. 1 2 20 8.1 01 | 50 % 7h 45 m CAHORS D. 4h 42 3 11h " 3 5h 25 3 | | Cabessut, halte 7 48 2 11 41 5 18 7 | CAPDENAC. D. 7 45 3 11h 30 3 5h 10 9 |
| Parnaes 0 54 1 20 0 19 | 30.7 7 45 m Sept-Ponts, 4 53 m 11 11 m 5 37 m 45 m 3 15 m Cieurac, 5 11 m 11 29 m 5 57 | BOKDEVOY | Arcambal 8 | Lamadeleine. 7 56 5 11 54 7 5 21 7 Toirac 8 10 7 12 18 g 5 34 |
| Castelfranc 7 18 1 47 6 44 | 1 = 151 Lalbengue,1 5 20 111 39 1 6 11 | | | Montbrun, hal. 8 20 12 29 5 5 43 |
| Duravel 7 43 2 8 7 8 Fumel 8 48 3 | 187 9 7 Borredon , 5 45 12 6 6 42 | Albias 7 55 10 58 5 3 | St-Cirg, halte. 8 42 1 14 6 6 | Calvignac, hal. 8 45 1 5 6 9 |
| Soturac-Touzac 7 53 2 18 7 18 Soturac-Touzac 9 1 3 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 | 30 9 19 Caussade 5 55 12 16 6 56 39 9 28 Réalville 6 5 12 26 7 8 | Caussade 8 31 11 19 5 24 | Calvignac, hal. 9 4 1 44 6 26 | St-Martin-Lab. 8 54 1 26 6 18 St-Cirq, halte. 9 3 1 36 6 31 |
| MLibos, -A. 8 13 2 35 7 39 Puy-1 Eveque. 9 19 3 | 48 9 37 Albias 6 13 12 34 7 18 3 9 52 0 Fonneye 6 22 12 43 7 28 | Borredon 8 46 11 30 5 35 Montpezat 9 43 11 51 5 54 | | Conduché 9 11 1 55 6 38 Saint-Géry 9 25 2 22 6 55 |
| BORDEAUX, . 3 51 6 8 11 5 4 45(*) Luzech 9 47 4 | 16 10 5 Montanban. A. 6 39 1 38 7 45 | Lalbenque 9 39 12 9 6 15 | Toirac 9 44 2 45 7 1 | Vers 9 34 2 35 7 » |
| PARIS — Ar. 11 46. 4 37 2 2 48 Parnac 9 57 4 Mercuès 10 9 4 | 26 10 15 38 10 26 BORDEAUX 10 40 6 05 " " " | Sept-Ponts 10 2 12 30 6 36 | | Cabessut, halte. 9 56 3 9 7 22 |
| sans augmentation de prix. CAHORSA. 10 25 4 | 56 10 43 11: TOULOUSE, A 8 46 3 55 9 57 | CAHORS A. 10 12 12 37 6 43 | PARIS. — Ar. 11 46 s. " " " " | CAHORS A. 10 6 3 20 7 31 |

Cahors, le 24 Novembre.

POLITIQUE D'ÉNERGUMENES

La crise inspire à tous les énergumènes d'extrême-gauche des idées lumineuses. Ce ne sont que réunions de clubs, que meetings. que motions révolutionnaires.

Tendances évidemment criminelles, empiètements de pouvoir, atteintes à la tranquillité publique.

Nul n'ignore que le conseil municipal de Paris, en majeure partie composé d'ultrarévolutionnaires veut s'ériger en Parlement au petit pied.

Les édiles de la capitale ont souvent, beaucoup trop souvent, donné la mesure de leurs aspirations, de leur inénarrable outrecuidance, disons mieux : de leur folie ambitieuse.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de l'autonomie de Paris. Ce que veulent ces citoyens, c'est tout simplement la Commune ou la Convention.

La Commune, règne du sang, de l'arbitraire, du vol, de l'ignoble tyrannie, ils seraient bien capables de la faire, si le gouvernement les laissait faire, s'il n'y avait pas en France une autorité capable de faire respecter la loi et de maintenir

Mais la Convention, halte-là.

On a beau parcourir la liste du conseil municipal de Paris, on n'y découvre que des personnalités honnêtes ou tapageuses, mais rien de plus. Il n'y a pas un seul homme de l'étoffe de ceux qui firent la Con-

Ce n'est pas leur faire injure que de leur dire cela et de leur prouver, sinon leur parfaite nullité, tout au moins leur faiblesse,

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

A PARIS

LES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

VII

COMMENT LE MAYOR FUT, UNE SECONDE FOIS, FAIT ECHEC ET MAT NON SEULEMENT PAR SES ALLIÉS, MAIS ENCORE PAR SES ENNEMIS.

La comtesse, éveillée ainsi qu'elle l'avait demandé, avait passé une sorte de revue de ses défenseurs en leur disant quelques-unes de ces paroles affectueusement touchantes, dont elle possédait si bien le secret.

Puis, accompagnée par sa camériste et suivie de Dardar, elle s'était retirée sur l'esplanade, du côté de la rivière, poste que lui avait assigné le Canadien, auquel le commandement avait été dévolu à l'unanimité.

Charbonneau, après avoir donné quelques explications à la comtesse, l'avait quittée en lui

- Quand vous entendrez le cri de l'épervier d'eau, madame, pas avant, et surtout que Dardar soit muet.

leur ignorance de leur temps et des mœurs nouvelles, leur impuissance radicale à rien établir qui soit stable ou qui ne soit pas criminel.

Les temps ont changé. Et, en vérité, on croirait qu'ils ne s'en doutent pas.

La liberté a marché de concert avec le progrès. Et ils ne s'en sont pas aperçu.

La Convention, régime de transition, est impossible.

Les députés de Paris, plus rompus aux luttes politiques que les conseillers municipaux le savent bien. Aussi étaient-ils peu nombreux à la réunion du 21 novembre. Plusieurs s'étaient fait excuser avec des motifs plus ou moins plausibles et bouffons. Témoin celui qui alléguait qu'il ne sortait jamais le soir.

Il y a eu de tout dans cette réunion malencontreuse.

Le député Camélinat est tout simplement remonté au déluge. Tout le mal actuel remonte à 89. La Révolution n'a été qu'un commencement. Depuis ce temps, la richesse est restée aux capitalistes. A qui donc devait-elle rester, d'après les théories du député ouvrier? Voilà des arguments bien étranges, s'ils étaient moins naïfs.

Après M. Camélinat, d'autres orateurs ont parlé à tort et à travers.

Les uns ont préconisé l'émeute. Les autres, plus sages, ont été de l'avis de M. Lai-

- " Ceux qui ont fait les révolutions n'en " veulent pas, a dit le député radical ; ils
- " savent que ca coûte trop cher et que c'est " toujours le sang du peuple qui paye. Il
- " faut donc nous tenir tranquilles, et, d'ail-
- · leurs, la situation de la République n'est
- » pas aussi en péril qu'on est porté à le

- Soyez tranquille, et bonne chance, avait répondu la comtesse en souriant.

Le Canadien s'était alors hâté de retourner aux retranchements.

Il était passé à travers l'abatis avec trois de ses compagnons, et tous quatre s'étaient embusqués à une dizaine de mètres en avant.

Cependant les éclaireurs expédiés par le chef des aventuriers étaient arrivés au pied de la colline.

Ils avaient essayé de gravir la pente.

Mais le terrain, forme d'une terre grasse et argileuse, avait si bien été détrempé par la pluie, que les chevaux ne tenaient pas picd et menaçaient à chaque pas de s'abattre.

Les aventuriers furent contraints de mettre pied à terre et d'abandonner leurs chevaux.

Ils commencerent à gravir la pente en glissant, trebuchant et contraints, pour conserver leur équilibre, de s'appuyer sur leurs fusils.

Ils n'avançaient que lentement et difficilement, et toujours en pleine lumière; il n'y avait ni un arbre, ni un buisson derrière lequel ils pussent

Peu accoutumés, comme tous les cavaliers, à marcher à pied, leur fatigue était extrême.

Cependant ils apercevaient à une vingtaine de pas devant eux quelques rares bouquets d'arbres à droite et à gauche, derrière lesquels il leur serait possible de s'embusquer et d'où ils feraient à leur aise la reconnaissance des lieux.

Tous leurs efforts tendaient donc à atteindre ces arbres.

Ils allaient y arriver.

Il ne s'en fallait plus que de quelques pas.

M. Laisant sait bien ce qu'il dit. Et | saisi déjà la Chambre depuis longtemps d'une proquand il avoue de pareilles choses, au risque d'être hué, ce qui lui est arrivé, il faut que ce soit bien vrai.

Mais alors qu'allait-il faire dans cette

Et pourquoi a-t-il proposé conjointement avec les énergumènes de la réunion, l'organisation d'un comité permanent, sorte de comité du salut public, résurrection des clubs de la Convention?

Enfin, au milieu du bruit et après une longue discussion, la réunion a décidé que le comité comprendra huit députés, huit conseillers municipaux, deux conseillers généraux, deux conseillers d'arrondissement et un délégué de chacun des comités représentés à la réunion.

Un brave bourgeois disait en sortant, avec son gros bon sens: - Ce n'est pas encore ça qui sauvera la France!

Il avait bien raison. La France se sauvera par la tranquillité, la stabilité des pouvoirs publics, non par des motions d'énergumènes.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 21 novembre.

M. Jolibois présente une proposition de résolution tendant à la révision de la Constitution.

Il expose que le seul remède à la situation actuelle, c'est la restitution au peuple du droit de nommer le chef de l'Etat, qui serait alors l'arbitre et non le jouet des partis.

M. Jolibois demande l'orgence.

M. René Lafon déclare qu'il est parlisan de la révision, mais qu'il n'accepte pas la proposition

M. Michelin appuie l'urgence et rappelle qu'il a

Ils voyaient près d'eux des buissons très touffus, et par conséquent très commodes pour une em-

Lorsque soudain quatre coups de feu, tirés à une courte distance, les frappèrent en pleine poitrine.

Les quatre bandits tombèrent sur le nez après avoir bondi en l'air et tourné sur eux-mêmes et, glissant sur la pente rapide sans avoir la force de se retenir, ils roulèrent jusqu'au pied de l'accore où ils demeurèrent immobiles.

Ils avaient tous les quatre été tués roides.

Les chevaux, épouvantés, avaient regagné le campement au galop.

C'était une rude entrée de jeu, ainsi que le remarqua un péon mexicain, enragé joueur de

Les coups de feu avaient été entendus du cam-

L'arrivée des chevaux apprit aux aventuriers le sort de leurs camarades. - Mille demonios ! s'écria le chef, vengeons

nos camarades! Les aventuriers bondirent en selle et se précipitèrent à la suite de leur chef.

La distance fut bientôt franchie.

Arrivés au pied de l'accore, l'élan des aventuriers était tellement furieux, que les chevaux gravirent une partie de la pente.

Mais bientôt ils trébuchèrent, perdirent pied et

La chute des premiers détermina celle des Ce fut alors un tohu-bohu, un chaos indes-

Plusieurs aventuriers étaient gravement blessés

position de révision.

M. Barodet appuie également l'urgence et veut la révision pour débarrasser la Constitution de son caractère monarchique.

M. de Larochefoucauld est partison de la révision mais il fait ses réserves sur la proposition Jolibois.

M. Andrieux se prononce pour l'argence, mais contre la discussion immédiate, qui lui semble impossible actuellement.

M. Thevenet croit également inutile de compliquer la crise actuelle d'une révision de la Consti-

Après des observations de M. Basly, l'urgence est repoussée par 381 voix contre 173.

M. Michelin demande la mise à l'ordre du jour de son projet de résolution tendant à la révision de la Constitution qu'il a présenté il y a un an.

M. Michelin estime que la Chambre pourrait au moins statuer sur la prise en considération.

M. Labatut rapporteur de la commission d'initiative, s'oppose à la discussion immédiate.

M. Jolibois accepte la discussion immédiate.

M. Andrieux croit qu'on pourrait maintenant statuer sur la prise en considération. M. Ribot comprend que les adversaires de la République se donnent rendez-vous à la tribune

pour affaiblir et déconsidérer les institutions républicaines. (Applaudissements au centre.) Mais il ne comprendrait pas que les républicains fassent cause commune avec M. Jolibois pour

ébranler le seul abri restant à l'ordre et à la liberté. (Nouveaux applaudissements). Il y a quelques jours, les votes de la droite et de

la gauche se rencontrèrent dans l'urne et par cette rencontre la minorité républicaine a en le regret de renverser le gouvernement. (Exclamations.)

Un adversaire de nos institutions est venu aujourd'hui relever le drapeau du césarisme.

C'est au régime parlementaire, c'est-à-dire au gouvernement libre qu'on ose s'en prendre.

Ce n'est pas le moment de susciter des divisions qui seraient funestes à la République. L'orateur demande à M. Andrieux de ne rien

abandonner de ses convictions, mais il lui demande de voir l'intérêt suprême de la République. Rien ne sera perdu parce qu'il attendra quelques

et incapables de prendre part à la lutte, d'autres étaient froissés et contusionnés.

- Pied à terre, et en avant lau Mayor lau Mayor ! cria le chef d'une voix stridente.

- Au Mayor I répétérent les bandits en abandonnant leurs chevaux.

Et, formés en colonne serrée, se soutenant les uns contre les autres pour conserver l'équilibre, ils s'élancèrent en courant et répétant ce cri sinistre qui, pensaient-ils, devait répandre la terreur parmi leurs ennemis.

- Au Mayor ! au Mayor !

Les voyageurs ne donnaient pas signe de vie. De leur côté, rien ne paraissait.

Un silence de plomb planait sur l'esplanade. Le campement semblait abandonné.

Plus les bandits avançaient, plus ils redonblaient d'élan; ils se croyaient déjà vainqueurs.

Tout à coup, de grands cris s'élevèrent, cris de douleur et d'agonie.

Le terrain avait subitement manqué sous les pas des aventariers, dont un grand nombre avaient disparu et se débattaient avec fureur au fond d'une fosse où ils étaient tombés les uns sur les autres.

En ce moment, une fusillade bien nourrie éclata derrière les retranchements et vint semer la mort

parmi les assaillants. Quelques-uns se relevèrent et rejoignirent ceux qui avaient échappé à ce piège, mais, dix pas plus

loin, la même chose se renouvela. D'autres bandits furent engloutis dans une seconde fosse.

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre).

La Chambre ne voudra pas profiter des vacances ministérielles pour agiter une grosse question, la question de la Constitution. (Viss applaudissements,

Après une réplique de M. Michelin, la discussion immédiate de sa proposition a été repoussée par 369 voix contre 191

La proposition Michelin est mise à la fin de l'ordre du jour.

La Chambre s'ajourne à jeudi,

LA SITUATION

A l'Elysée. - M. Henri Brisson a été appelé mardi matin, à 10 heures, par M. le Président de la République, qui lui a demandé son opinion sur

M. Brisson a répondu que M. le Président de la République connaissait depuis longtemps sa profonde déférence; c'est donc avec tristesse qu'il se voi: obligé de lui dire que, snivant lui, la crise n'est pas ministérielle, mais présidentielle et qu'elle lui paraît irrémédiable.

M. le Président de la République ayant demandé à M. Brisson les raisons de son opinion, celui-ci lui a répondu qu'elles seraient douloureuses à exprimer, mais qu'elles éclatent de toutes parts.

M. Brisson a rappelé à ce propos que, dimanche matin il s'était opposé à ce qu'une réunion délibérât et votât sur la question de savoir si M. Grévy devait garder ses fonctions ou devait les résigner. M. Brisson avait dit alors qu'une telle délibération serait inconstitutionnelle et qu'un vote de ce genre déplacerait les responsabilités. Il a déclaré qu'il pense encore de même. M. le Président de la République pouvait seul poser la question. M. Brisson y a répondu.

- Contrairement à ce qui avait été annoncé, M. Ribot n'est pas allé mardi à l'Élysée.

Le Président de la République a conféré, mardi, à 11 henres du matin avec M. Le Royer. M. Le Royer a tenu à M. Grévy un langage identique dans le fond, sinon dans la forme, à celui des autres personnages qu'il a consultés. M. Le Royer estime que la crise actuelle est bien une crise présidentielle.

M. Grévy s'est alors adressé à M. Devès, mais il ne paraît pas qu'il ait été plus heureux avec ce dernier qu'avec MM. Clémenceau et Brisson. Voici en effet la note que l'Elysée a fait transmettre, mardi à onze heures du soir, par l'intermédiaire de l'agence Havas, aux journaux de Paris :

« M. le Président de la République continue à s'occuper activement de la solution de la crise ministérielle. Il a reçu aujourd'hui M. Le Royer, président du Sénat, M. Brisson, ancien président de la Chambre des députés, M. Devès, sénateur et d'autres membres des deux Chambres. Il recevra demain et les jours suivants les autres hommes politiques dont la lumière et le concours pourront l'aider dans les circonstances présentes. »

Parmi les personnages convoqués aujourd'hui à l'Elysée on cite MM. Ferry, Raynal, et Ribot. Le bruit court que M. Ribot accepterait la mission de former un Cabinet avec MM. Goblet et Devès pour collaborateurs.

Survant le Gaulois, il serait question d'un replâtrage du ministère Rouvier.

Les Débats estiment qu'il convient d'attendre le résultat des démarches de M. Grévy, sans trop d'impatience, mais qu'il serait dangereux de se dissimuler la gravité de l'état actuel d'incertitude, dont

la prolongation profiterait à la dictature ou lau dé-

Précautions militaires. - La garnison de Versailles est renforcée, en vue du congrès par le 2e dragons venu de Chartres et le 1er régiment d'infanterie de marine.

Pour Paris le général Saussier vient de prendre les mesures nécessaires : le 5º dragons venant de Meaux, le 9e dragons de Provins, le 1er chasseurs de Melun et le 15° chasseurs, de Fontainebleau seront à Paris le jour du Congrès.

Couloirs. - On commente très vivement l'insuccès des démarches de MM. Brisson, Clémenceau, Freyciaet, Goblet, Floquet.

M. Ribot est très entouré, mais il garde un si-

lence complet.

On s'occupe beaucoup, et très ouvertement de la succession Grévy, Ferry a quelques chanches, étant donné que le Sénat est pour lui, Freycinet en aurait davantage, mais il est protestant, et la droite votera contre lui. Quant à Saussier, on le considère comme une réponse à la candidature Boulanger. Carnot pourrait peut-être réussir.

Revue des Journaux

Le Parti national. - La carrière politique de M. Grévy est finie; ses meilleurs amis le lui disent. S'il a la notion et le courage de son devoir, s'il tient à mourir honoré, demain il aura remis sa démission aux Chambres.

La République française supplie les républicains du Parlement de ne pas oublier que, sur tontes les ruines accumulées au travers desquelles ils se débattent, la Constitution est restée debout. Il faut la respecter dans l'intérêt même de l'organe de M. Rochefort, dit:

Il y a encore Mazas où le président de la République wilsonienne peut conserver l'espoir de dénicher enfin le ministère dont il a besoin pour se visser sur son fauteuil présidentiel. Plusieurs accusés attendent leur prochaine comparution en Cour d'assises; pourquoi ne leur promettrait-il pas soit l'acquittement, soit leur grâce pleine et entière, s'ils consentent à prendre ce fardeau du pouvoir que tout le monde dépose actuellement à terre avec un si remarquable ensemble?

L'Autorité - M. de Cassagnac dit dans l'Autorité :

La question Wilson n'existe plus, mais c'est Grevy qu'on doit exécuter et le malheureux ne comprend pas! Il demande du temps! En a-t-il donné aux religieux qu'il arracha des hôpitaux, aux congréganistes qu'il expulsa des écoles, aux magistrats qu'il a fait descendre de leurs sièges, aux princes qu'il a privés de la patrie. Il pleure-D'autres ont pleuré; d'autres, plus dignes que lui de pitié, d'estime, pleurent encore pendant que ce vieil égoïste gavait sa famille et gavait son canard favori, liardait sur ses appointements et partageait avec son gendre le fruit de leurs rapines com-

Le Matin. - Plus de Sénat! Plus d'administration! S'écrie M. Jules Simon, dans le Matin. Plus de présidence !

Il faut ajouter : Plus de police ! C'est tout au plus s'il nous reste encore, pour un an ou deux, des soldats de cinq ans, c'est-à-dire des soldats.

On accumule toutes ces destructions dans la même semaine, au moment où se fait la conversion et ou l'empereur de Russie rend visite à l'empereur d'Allemagne on s'acharne à se détruire. Encore quelque temps de cette politique et il n'y aura plus de lutte qu'entre la Convention et la Commune de

L'agitation Radicale

L'Intransigeant publie la note suivante:

COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE CENTRAL

« Vu la gravité des événements, vu les dangers que court la République, et pour organiser sa défense, le Comité révolutionnaire central se déclare en permanence. Les délégués se réuniront chaque soir au lieu habituel de ses séances. »

Le Gaulois complète ainsi l'exposé des précautions prises par le gouvernement à Versailles et à Paris:

Les commissaires de police, qui ferment d'ordinaire leurs bureaux à dix heures du soir, ont reçu l'ordre de les tenir ouverts jusqu'à onze heures et demie. Les troupes ont été consignées mardi soir. Les officiers commandant les 1,500 soldats d'infanterie de marine qu'on a fait venir à Versailles ont reçu l'ordre de ne pas s'éloigner de cette ville et de ne pas venir à Paris. Le 4° chasseurs à cheval, en garnison à Saint-Germain, est resté consigné mardi toute la journée. On assure qu'il en a été de même du 2º dragons à Versailles, et du 18e chasseurs à Rambouillet.

On lit dans l'Intransigeant : a dans del

Plusieurs journaux ont cru pouvoir démentir les renseignements que nous avons donnés sur le renforcement de la garnison de Paris. - Nous sommes à même d'affirmer qu'on attend à Versailles, non pas de l'infanterie, mais de l'artillerie de marine, et qu'on a fait évacuer tout un quartier pour la loger. Le rapport de la place disait dimanche: Le matériel sera pris en charge par les différents corps, où il sera déposé jusqu'à l'arrivée à Versailles de l'artillerie de marine. » En outre, le même rapport ordonnait au campement de tenir éventuellement prêtes toutes les fournitures. Cela nous semble concluent. hominos sod ineppessos requi

INFORMATIONS

Autres tripotages. - Le Paris dévoile aujourd'hui une nouvelle affaire Wilson. Il s'agit d'une lettre de ce dernier, disant à un préfet de proposer un fournisseur militaire pour la décoration; du refus du préfet; d'une seconde lettre du secrétaire de Wilson; d'un nouveau refus du préfet.

La commission d'enquête. — M. Méline ancien ministre, est venu défendre la décoration de M. Boyenval. Si MM. Wilson et d'Andlau s'en sent occupés, ce n'est que d'une façon secondaire.

M. Portalis donne des preuves au sujet du chèque de Sellières. Celui-ci avait les fournitures mili-

Il n'est pas vrai que ce chèque fût le montant de souscriptions à la Petite France, puisque M. Sellière ne figure pas sur la liste des souscripteurs.

M. Wilson est introduit : il donne des explications fort embrouillées relativement à ce chèque. Relativement au fil télégraphique de Chenon-

ceaux, il dit qu'il fut établi pour M. Grévy, et que la commune a payé l'indemnité.

Quant aux meubles de l'Etat, M. Wilson les a fait copier et ce ne sont que des copies qu'il pos-

Un ancien administrateur de la Petite France dévoile les agissements de Wilson, vis-à-vis de la Société des charbonnages. Il lit une lettre de Wil-

L'Intransigeant. - L'Intransigeant, per | son dans laquelle il demande, en échange de sa | protection, une souscription à la Petite France et une seconde où, rappelant un service rendu, il réclame des souscriptions à son journal.

M. Boulauger dépose sur l'affaire Dreyfus. M. Wilson étant alors sous-secrétaire d'Etat, fit économiser 600,000 fr. à la Société Dreyfus, en admettant au timbre réduit les actions des guanos. L'administration réclama. On lui répondit de ne pas s'occuper de l'affaire. Tout contrôle devenait impos-

Quant à l'enregistrement de l'acte de Société, le droit s'élevait à 75,000 fr, L'administration réclama, et Wilson rendit une décision favorable aux Dreylus.

A un moment donné, Wilson n'étant plus au pouvoir, les Dreyfus ont dû payer.

Cette déposition si nette a produit une impression profonde.

Wilson. - A l'audience du tribunal, dans laquelle sut soulevé l'incident des lettres, M. Bernard, substitut, déclara, d'après M. Wilson, que les lettres ayant été déchirées, M. Wilson en fit d'autres. Aujourd'hui M. Wilson soutient que ce sont les mêmes.

On lit dans le Paris:

« Les dépenses de M. Jules Grévy s'élèvent à 19,500 fr. par mois en moyenne; ses appointements, y compris les frais de voyage et de représentation qu'il touche même quand il ne représente ni ne voyage, sont de 1,200,000 fr. par an, soit de 100,000 fr. par mois. C'est donc une économie annuelle de 966,000 fr. que le président de la République réalise dans l'exercice de ses fonctions.

« Mais il ne faudrait pas croire que la simplicité. de son existence et de celle de son gendre explique seule cette économie. En réalité, le budget des palais nationaux sert à payer tout ce qui n'est p.s dépenses de table ou de blanchissage personnel. C'est ce budget qui paye l'éclairage, le chauffage, les achats de balais et de plumeaux, les réparations mobilières, etc., etc. L'habitude est si bien prise à l'Elysée de ne point demander à la liste civile du président l'argent nécessaire pour les menues dépenses ménagères que, sur un état fourni au ministère des beaux-arts pour les dépenses de l'Elysée, figure une réparation d'irrigateur! Le total des dépenses imputées de ce chef au budget des palais nationaux s'élève à 600,000 fr. environ.

« Quand M. Wilson vint s'installer au Palais avec sa jeune femme, il fallut lui préparer un appartement. On y joignit des bureaux avec les établissements de téléphone. On dut abattre des cloisons, en élever d'autres, acheter des tapis, mettre des plaques de cuivre sur les portes, habiller en huissiers quelques domestiques de plus. Ces dépenses s'élèvent au total à 70,000 fr. environ, et furent supportées non par la cassette du président, mais par le budget des palais nationaux.

« Gageons que c'est le même budget qui paie en ce moment les frais de déplacement du gendre de M. Grévy! »

Tout finit par la chanson. - La police traque, dans les rues de Paris, des aboyeurs qui vendent une complainte de M. Emile Carré, intitulée: Ah! quel malheur d'avoir un gendre!

Voici quelques couplets de cette chanson, mal faite, mais joliment drôle, où sont énumérées, avec force calembours, les tribulations « d'un beau-

J'suis un honnét' pèr' de famille, Ma seul' passion c'est l' jeu d' billard. Un blond barbu, joli gaillard, Un' fois m' demand' la main de ma fille. Nini, qui s' desséchait d'attendre Un parti. m' dit: papa, je l' prends! Y s' sont maries, mais c' que j' m'en r' pends! Ah! quel malheur d'avoir un gendre!

D'abord y s'fit donner un poste, Grace auquel il put, à propos, En s'affranchissant des impôts, Ne rien affranchir à la poste. Un jour, il voulut s'en défendre, A Tours et dans les alentours. Mais il en fut pour son discours! Ah! quel malheur d'avoir un gendre!

Sous c'nom: Potd'vins et compagnie. Mon gendre ouvrit des magasins. S'associant à des Limousins, Pour exploiter un fonds d'mercerie. A sa boutique il s' chargeait d' vendre Rubans, faveurs... Ah! quel cam'lot! Maintenant, son commerce est dans d' l'eau! Ah! quel malheur d'avoir un gendre!

Avec lui j'en ai vu de grises! Fallait qu' j'emploie à chaque instant Mon nom, mon crédit, mon argent, A réparer tout's ses sottises. Dans ma caisse, à force d'en prendre Avec un sou s'il me laissait, J' vous d' mande c' que mon sou vaudrait! Ah! quel malheur d'avoir un gendre!

Ces lamentations d'un beau-père se vendaient comme du bon pain.

L'AFFAIRE BARAGNON

Notre confrère la Vedette, de Marseille, nous fournit de très intéressants détails sur le procès qui va commencer devant le tribunal de commerce de Marseille:

Le conseiller général de la Ciotat, M. P. Baragnon,

est sous le coup d'accusations graves, révélées par notre vaillant confrère le Soleil du Midi.

L'affaire Baragnon — ne l'appelons pas autre. ment — a ému notre monde commercial, et le procès qui va se dérouler devant le tribunal de commerce promet d'être un procès à sensation.

On peut bien dire ce que les mieux informés chuchotent tout bas. L'affaire est simple, claire et nette Remontons à la liquidation de la maison Roux. Fraissinet. Tamatave est saccagée, et, par le fait sont détruits les comptoirs de cette maison. Le gou. vernement doit une indemnité et le liquidateur de la Société, M. Dufour, la réclame par tous les moyens possibles.

M. Baragnon fut un de ces moyens. Président du Conseil général, ami de nombreux députés et sénateurs influents dans les ministères, il réussit obtenir du gouvernement une indemnité de 1,200,000 fr. C'était superbe!

Mais avant d'user de ses influences politiques, M. Baragnon avait eu soin de passer, devant notaire, un contrat qui stipulait qu'il obtiendrait pour peines, soins et commissions, une somme de 30 0/0 sur l'indemnité totale.

C'est donc une somme de trois cent soixante mille francs que M. Baragnon a touchée dans celte affaire. Un joli denier et qui vaut certes mieux que les plus beaux appointements qu'un journaliste puisse rêver.

L'affaire n'avait pas été ébruitée, jusqu'au moment où le liquidateur a dù rendre des comptes aux créanciers.

C'est alors qu'un groupe de créanciers français résolut d'attaquer la liquidation, ne voulant pas reconnaître le contrat Baragnon.

D'autre part, un groupe de créanciers anglais en fit autant, prétendant que le contrat Baragnon est entaché d'immoralité.

A ces deux groupes vient s'ajouter l'importante maison de MM. Mante frères et Borrelli, qui, ayan acheté de la liquidation Roux-Fraissinet les comptoirs malgaches, et devant recouvrer toutes les créances de la dite maison moyennant les 50 0/0, réclame aujourd'hui ce même 50 0/0 sur l'indemnité gouvernementale.

Enfin, M. R. de Campou, vient à son tour, réclamer des honoraires, prétendant avoir rendu de grands services pour l'obtention de l'indemnité de 1,200,000 francs.

En tout, six avocats. Que de longues plaidoiries et que vont être à plaindre les malheureux juges! Quoi qu'il en soit, il ne nous paraît nullement indiscret de demander à M. Baragnon, même avant le résultat du procès :

1º Si un conseiller général a le droit d'user de ses influences politiques pour obtenir une commission, fût-elle notariée, sur une affaire quelconque?

2º Quelle est la limite ou commence le pot-devin dans une affaire traitée par un homme politique rétribué à tant pour cent sur le résultat

A M. Baragnon de répondre. L'opinion publique le demande avant que ces électeurs l'exigent.

La santé du kronprinz. - L'enflure œdémateuse du larynx du prince impérial d'Allemagne, qui avait déjà beaucoup diminué la semaine dernière, a complètement dispara dans le courant de

Il en est résulté un élargissement de la fente vocale. La respiration est, depuis lors, tout à fait libre et la déglutition a lieu sans douleur,

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Elections Sénatoriales

CONVOCATION DES CONSEILS MUNICIPAUX Nomination des délégués et des sénateurs

Les Conseils municipaux des communes do département du Lot, sont convoqués pour le dimanche, quatre décembre, mil huit cent quatrevingt-sept, à l'effet de nommer leurs délégnés el suppléants en vue de l'élection des Sénateurs du département.

Le collège électoral formé des députés, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement et des délégués municipaux, se réunira à Cahors le jeudi cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, pour procéder à l'élection des deux sénateurs du département.

Instruction publique. - M. Valetlette chef d'institution secondaire libre à Cahors, est adjoint au conseil académique de Toulouse pour le jugement des affaires contentienses et disciplinaires intéressant les membres de l'enseignement secondaire libre.

- M. Salgues, pourvu du brevet supérieur, maître primaire au collège de Figeac, est nommé professeur de septième audit collège, en remplacement de M. Martin, appelé à d'autres fonctions.

- Un congé d'inactivité, pendant l'année scolaire 1887-1888, est accordé, sur sa deman-

ao lycée de Cahors. - Mile Bénech, délégnée à titre provisoire

dans les fonctions de maîtresse adjointe à l'école normale d'Oran, est délèguée pendant l'année scojaire 1887-1888 dans les mêmes fonctions (ordre des sciences) à l'école normale de Cahors (emploi nouveau).

- Mlle Dussert, professeur (3º classe) à l'éale normale de Montauban, est nommée profesour (ordre des lettres) à l'école normale de Cahors (emploi nouveau).

- Par arrêté du 21 novembre courant, sont

nommės instituteurs adjoints: MM. Laubat Edmond, à Martel, et Brel, à Espédaillac.

L'effet de ces nominations remontera au 16 novembre 1887. Par arrêté de M. l'inspecteur d'académie,

en date du 22 novembre 1887, ont été nom-

M. Blanié, instituteur-adjoint stagiaire à Es-

pédaillac, à Cazals. M. Grimal, instituteur-adjoint stagiaire à Souillac, à Cahors (rue du Lycée).

M. Lugol, instituteur-adjoint stagiaireà Mar-

M. Souilhé, élève sortant de l'école normale,

M. Vayssières, élève sortant de l'école normale, à Bretenoux.

Collège de Figeac. - M. Montel, élève de philosophie, vient d'être reçu pour la 2º partie du baccalauréat ès-lettres.

MM. Ser, Celse et Pradelle, out été déclarés admissibles aux épreuves orales de la 1re partie. M. Larribe, élève de mathématiques, est reçu pour le diplôme de bachelier ès-sciences.

Cabinet du Préfet. — Par arrêté préfectoral du 21 novembre 1887, M. Joseph Blanc, bache ier ès-lettres, est attaché au cabinet du Préfet du Lot.

Marine. - Notre compatriote, M. libert, de Cahors, médecin de marine au 2º régiment d'infanterie de marine à Brest, vient d'êire désigné pour servir en cette qualité au 3e régiment de la même arme au Tonkin.

Armée. - MM. d'Elloy, colonel da 23° régiment d'artillerie, à Toulouse, et Guioth, chef d'état-major du 17e corps, sont promus au grade de généraux de brigade.

Le général Guioth est maintenn comme chef d'état-major du 17e corps.

Le général Saget est nommé au commandement de l'artillerie du 17e corps.

Ecole de Saint-Maixent. - Les examens pour l'école de Saint-Maixent auront lieu, cette année, dans le courant de décembre, au lieu de commencer en janvier 1888.

La commission d'examens ne fera plus escale à Bône. Tous les candidats de l'Algérie et de la Tonisie seront réonis à Alger.

Elle siègera d'abord à Paris et se transportera ensuite à Lyon, Alger, Toulouse et Nantes.

Contributions indirectes. - Par décision de M. le directeur des contributions iudirectes, en date de ce jour, M. Bézio Antoine, sous-officier de l'armée territoriale, est nommé receveur-buraliste et débitant de tabac à Labastide-du-Vert, en remplacement de M. Pojol, décédé.

Incendie. - Au moment de mettre sous presse nous apprenons qu'un incendie de peu d'importance vient de se déclarer au faubourg Labarre. Les pertes sont insignifiantes.

Arrestation. - La police de notre ville a procédé mardi, à l'arrestation du nommé Louis Letuillier, trouvé en état de vagabondage et mendiant dans les rues.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 7 novembre Présidence de M. VALETTE directeur

M. le Secrétaire général dépose les ouvrages

suivants adressés à la Société;

Les temps préhistoriques en Quercy, par Félix Bergougnoux, percepteur de St-Géry (Lot), magnifique volume, imprimé par M. Pignères de Cahors, orné de nombreuses gravures dues au crayon de M. Calmon, hommage de l'auteur. 2º Campanules et pâquerettes, par M. J.-B.

Rouquet, brochure, hommage de l'auteur. 3º Bulletin historique de la Société des Anti-

quaires de la Morinie.

4º Journal d'hygiène. 5° Feuille des Jeunes naturalistes.

Il donne lecture : 1º d'une poésie « aux Femmes de France » extraite de la brochure de M. Rouquet; 2º De la préface de l'ouvrage de M. Bergougnoux.

M. Rouquet dit une élégie : Une couronne, vision funèbre, dédiée à M. Paysant.

Il est décidé que les travaux couronnés au

dernier concours seront imprimés dans le Bulle-

complets que possible.

Ordre du jour de la prochaine séance :

1º M. le docteur Lebœuf, statistique des décès; 2º M. Bourrières, Livre de raison;

3º M. Calmon, monographie d'une commune; 4º Election de M. Salamon.

Le président,

H. VALETTE.

Le sécrétaire,

CHRONIQUE THÉATRALE

La SOURIS de Pailleron

A LA COMÉDIE FRANÇAISE (Suite)

Mme de Moisand qui a voulu pousser Marthe dans les bras de Max, en a été pour ses frais; Max n'a pas eu de peine à deviner le plan, et pour le déjouer en galant homme, il a affecté de traiter Marthe en gamine sans conséquence; la mère est de plus en plus inquiête; le hasard lui amène deux Parisiennes, la baronne de Sagancey, séparée de son mari, et Pepa Raimbault, une fille de peintre, qui semble avoir perdu bien des choses en l'atelier de son père et avoir pris dans ses fréquentations des allures absolument cyniques. Mme de Moisand, toute à son idée - sa crainte de Max et d'un entraînement de Clotilde - les lance à la conquête du beau ténébreux. Et toutes deux, l'une après l'autre, vont à l'assaut, se déchirant l'une l'antre devant Max, vendant leurs secrets. l'une sentimentale, l'autre évaporée, perdant leurs peines, leur esprit, leurs méchancetés, leurs médisances, car Max y prête à peine une attention distraite. Sa pensée est ailleurs, et elle a dérivé brutalement à la suite d'un incident bien futile en apparence. Pour distraire ces dames, il a organisé une tombola dont il tire et distribue les lots. Naturellement, les grandes personnes ont été avantagées, et Marthe a gagné une poupée. Mais elle la jette et fond en larmes . . . « J'ai dix-sept ans ! » Elle n'en a que 16, mais elle passe son temps à se vieillir. Max a été étonné d'abord, puis il a cherché à consoler Marthe, et c'est là que se place le merveilleux récit - un chef-d'œuvre tout plein d'émotions tendres - auquel nous faisions allusion plus haut; et au fond, tout au fond, dans ces replis intimes du cœur où sont « ces raisons que la raison ne connaît pas », on sent bien qu'il y a de l'amour pour Max qu'elle a vu plusieurs fois à son couvent où il venait visiter des parents. Et ce pauvre cœur qui s'ignore, est trahi par un album de couvent où l'on voit Max assis, debout, de face, de profil, à cheval, crayonné en marge par la naïve et inconsciente amoureuse, et une lettre d'amie « Oui Max t'aime....»

Et désormais Pepa a beau machiner tout un roman, se laisser tomber au milieu de la rivière, en un endroit peu dangereux, où Max ira la repêcher; la sentimentale Hermance a beau vendre le secret et se faire de plus en plus langoureuse, qu'importe à Max ? Agacé, il finit par mettre très vertement Pepa à sa place; et quel délicieux en-tretien après avec Marthe! quels doux aveux, quelle joie lorsqu'il ne peut plus douter: « J'ai vingt ans ! » s'écrie-t-il, et il le croit.

Et quel troisième acte! Clotilde est rentrée. Elle est veuve, et c'est bien la mort de son mari qu'on lui annonçait. Mais que s'est-il donc passé ? Elle a vu sortir Max du salon avec une femme. Eh quoi ! déjà ? Mais qui est-ce ? si c'était Marthe !... Et la voilà cherchant, luttant contre ellemême, contre son pauvre amour, et enfin donnant Marthe, après de bien douloureuses résistances, à Max qui est aux anges et qui s'écrie dans sa joie de n'être pas encore vieux et d'être encore une fois aimé : « Quand mon bonheur ne devrait durer qu'une heure, je ne songerais pas à m'en plaindre et bénirais encore celle qui me l'a donné.»

Il y a dans ce troisième acte deux scènes auxquelles je ne trouve rien à comparer dans l'œuvre de Pailleron et où Clotilde, tour à tour avec Max et Marthe, nous fait voir les scrupules de sa conscience de femme honnête et le trouble de son pauvre cœur atteint de nouveau et qui s'était juré de ne plus aimer. .

Mais il y a plus que deux scènes, il y a l'idée qui fait le fond même de l'œuvre et l'étude de psychologie la plus fine qu'on puisse rêver : cet homme qui se croit fini, ce blasé qui regrette d'être devenu vieux et qui se sent rajeunir au contact de l'amour ingénu, jeune et touchant d'une enfant qui s'ignore elle-même; cette joie inespérée, imprévue, et qui lui arrive si brusquement, le saisit et le navre d'abord, puis lentement le grise et l'enivre. Il a beau protester contre lui-même, ne pas en croire ses yeux, ses sens; en même temps qu'il voudrait douter, son doute lui est un supplice; il aspire au bonheur avec une sièvre qu'il ne s'était jamais connue, il se traite de fou et il l'est en effet par moments..

Il est surtout comique, et c'est là peut-être le défaut grave de la pièce; c'est que le personnage principal nous déconcerte quelquefois. Nous voudrions être pris tout entiers; et nous le trouvons quelque peu ridicule et, faut-il le dire, un peu goujat. Il « lache » bien brusquement Clotilde, qui l'aime, et à qui, en somme, il a fait bien lougtemps la cour. Est-ce d'un parfait honnête homme ? On s'en veut d'avoir à examiner le cas, et le plaisir s'en trouve un peu gâté. Encore l'excuserait-on. « L'amour est le plus petit des dieux et le plus grand » dit un vieux vers de l'Anthologie « et Zeus lui-même est soumis à son empire. » Volontiers donc nous excuserions la brusque volte face de Max; on est, au théâtre, toujours du parti des jennes, et Mile Reichemberg est si séduisante Mais, je vous prie, le moyen de ne pas sourire quand on voit le vieux beau se redresser et s'écrier « J'ai vingt ans ! » ou encore quand on lui entend dire à Clotilde : « Surtout, ne lui dites pas que je suis trop vieux ! Oh ! non, ne lui dites pas cela ! » Et l'on comprend combien Pailleron avait raison de tenir à ce que ce rôle fût interprété par Delaunay, qui, mieux que Worms, en eût sauvé ce côté douteux et eût réussi à ne pas nous ren-

de, à M. Renaux, professeur de mathématiques | tin, sinon in extenso, du moins par extraits aussi | dre Max ridicule. Mais quoi ? n'était-ce pas au fond ce que voulait l'auteur? et, en tont cas, ne nous est-il pas permis de nous souvenir qu'il est une pièce de Molière aussi, et qui soulève, pour son principal héros la même querelle, et que cette pièce est un chef-d'œuvre, et que c'est le Misan-

O. GOURDIN.

BOURSE. - Cours au 23 nov. 3 0/0..... 3 0/0 amortissable (ancien)...... 3 0/0 id. 1854...... 100 60 4 1/2 0/0 ancien..... 100 60 id. 1884..... **4** 1/2 0/0 1883..... 106 90 Dernier cours du 23 nov. Actions Orléans..... 1.293 75 vier 1884)... Obligations Lombardes (jouissance 295 00 000 00 Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)..... 354 00

10 Lettres qui n'ont jamais été publiées, légalisées par Messieurs les Maires.

Rehaupal (Vosges), le 8 juin 1887. - Depuis six ans je souffrais horriblement d'un point dans les intestins; j'avais aussi des douleurs dans le dos, je n'avais pas d'appétit tout ce que je mangeais me faisait mal, et aucun remède ne m'avait soulagé. Une seule boîte de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 a suffi pour me guérir.

TISSERAND FERDINAND.

La Palurie (Chie-Inf.), le 14 juin 1887. - J'avais des douleurs partout, je ne pouvais plus me baisser tant je souffrais des reins, j'ai pris une boîte de Pilules Suisses à I fr. 50, et depuis lors mes douleurs ont disparu, et mon appétit est revenu. Je ne connais rien de supérieur à vos Pilules Suisses.

AUG. CHAUMENIL.

Les Barres, (Orne), le 16 juin 1887. - Depuis plus de deux ans, j'avais une douleur rhumatismale dans le bras gauche et une violente migraine qui m'empêchait de travailler. Après avoir fait une foule de remèdes sans résultat, j'ai pris une boîte de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 et j'ai ressenti de suite un grand soulagement. C'est un remède d'une Mme LERALLU. efficacité surprenante.

Musseau (Haute-Marne), le 17 juin 1887. -Depuis cinq ans, je souffrais de la constipation; j'ai fait usage de vos bonnes Pilules Snisses et je m'en suis parfaitement bien trouvé.

COLIN GARNIER, Gde barrière.

Placy-Montaigu (Manche), le 16 juin 1887. -Je vous remercie beaucoup de vos Pilules Suisses, si précieuses pour la santé; depuis 10 mois la tête me tournait, les jambes ne pouvaient plus me porter, et depuis que j'ai pris vos Pilules Suisses à 4 fr. 50 la boîte, je suis presque guérie. M^{me} SIDONIE DELAFONTAINE.

La Bruffière (Vendée), le 1er juillet 4887. Ayant été atteint deux fois de congestion cérébrale, je souffrais beaucoup de maux de tête, vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte m'ont apporté un grand GRIMAUD, menuisier. soulagement.

La Marne (Loire-Inférieure), le 14 juillet 1887. · Veuillez m'envoyer contre 1 fr. 50 une seconde boîte de vos excellentes Pilules Suisses; elle suffira pour achever la cure si heureusement commencée par votre première boîte, car les maux d'estomac, dont je souffrais depuis trois ans sont à peu près disparus. L. MENEUX, instituteur.

Placy-Montaigu (Manche), le 16 juillet 1887. -Je vous remercie pour vos bonnes Pilules Suisses, si précieuses pour la santé. Depuis trois ans, je n'avais plus d'appétit, je ne pouvais absolument rien manger, je souffrais beaucoup de l'estomac et de la têle; seules les Pilules Suisses m'ont soulagé; un de mes voisins a été guéri aussi par une seule boite de Pilules Suisses à 1 fr. 50.

JULES GAUTIER.

Courvandon (Calvados), le 48 juillet 1887. -Depuis deux ans, je souffrais de maux de tête et d'estomac, depuis que j'ai fait usage de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je ne souffre plus. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. MIle ESTHER LEMARECHAL.

Yzernay (Mne-et-Lre), le 18 juillet 1887. - Je souffrais de maux d'estomac, j'ai pris 2 bottes de Pilules Suisses à 1 fr. 50 et j'ai été complètement

Une personne guérie d'une surdité de 23 ans par l'emploi d'un remède très simple, on enverra la description gratis à quiconque en témoignera ledesir. S'ad. Nicholson, 4, rue Drouot, Paris.

M. BACQUE médecin dentiste à Limo-ges, a l'honneur d'informer ses clients du Lot, qu'il sera à Brive, hôtel de Toulouse les Dimanche, Lundi et Mardi, 27, 28 et 29 novembre.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

DERNIÈRE HEURE

La chambre des appels correctionnels a prononcé son arrêt dans l'affaire Cœlin, où le nom de M. Wilson s'est trouvé mêlé. Elle a confirmé le jugement du tribunal correctionnel, condamnant Coelin à dix-huit mois, et Martin à six mois de prison pour escroquerie.

Réunion du Congrès. - MM. Ribot et Goblet refusent de former un ministère en vue de transmettre au Congrès la démission de M. Grévy.

On assure que M. Rouvier acceptera cette mission. Conséquemment, la réunion du Congrès pourrait avoir lieu dès lundi ou mardi, c'est-à-dire dès que les préparatifs d'installation matérielle seraient terminés

Chirurgien-Dentiste

du Lycée, a l'honneur d'informer sa chentèle, qu'il sera à Cahors les trois derniers jours du mois courant et le 1er décembre, Châlet des Bains.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, PANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, phen, 402, r. Richelieu, PARIS, & Phin.

Etude de Me Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Cahors, en date du dix novembre courant, et par exploit de Mº Fraysse, huissier, en date du vingt-un du dit mois de novembre; Catherine Bouffarie, épouse de Jacques Thibaut, sans profession, habitante et domiciliée de la commune de Luzech, (pourvue de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors, en date du vingt-un juillet dernier) a intenté contre le dit Jacques Thibaut son mari, une demande en séparation

Pour extrait certifié véritable. Cahors, le vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Etude de Me Jules BILLIÈRES, avoué licencié à Cahors,

rue Ste-Claire, nº 52, près le Palais de Justice

PUBLICATION

A FIN DE

PURGE D'YPOTHÈQUES LEGALES

Suivant exploit du ministère de Mº Joseph-Aymond Duc, huissier, en date du vingt-un novembre dernier, enregistré, Il a été notifié à Monsieur le procureur de la

République et à dame Julie Lacroux, saus profession, épouse du sieur Jean-Justin Brassac, imprimeur, avec lequel élle est domiciliée à Ca-

D'un acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors, le trois novembre courant, enregistré et expédié en forme, constatant le dépôt au dit greffe de la copie dûment collationnée, signée de Me Billières avoné, et enregistrée d'un acte passé devant M° Jean-Henri Costes, requérant, agissant en sa dite qualité de maire, le vingt-quatre octobre dernier, enregistré, contenant vente par Jean-Justin Brassac, imprimeur et Madame Julie Lacroux, son épouse, de lui autorisée, demeurant à Cahors, en faveur de la ville de Cahors, d'un immeuble situé à Cahors, rue Brives, numéro 21, consistant en : 1º une maison avec rez-de-chaussée et deux étages; 2º une remise et un hangar avec cour ; 3° une cave à laquelle on accède par un escalier se trouvant sous la maison de Monsieur Costes, le tout d'un seul ensemble, d'une superficie de cent soixante-huit mètres, sept décimètres carrés environ, confrontant du nord à la rue Jean Capoulade, du midi à la rue Brives, du levant à Cagnac, gendre Berbié et à veuve Bécays et du conchant à M. Costes, propriétaire.

Cette vente a été faite moyennant la somme de sept mille francs, payable ainsi qu'il est stipulé au dit contrat. A fin que Monsieur le procureur de la République et Madame Julie Lacroux, ou de toutes autres personnes, telles incriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeront convenable dans les deux mois qui suivront la présente publication.

Leur déclarant que ce délai expiré les dits immeubles seraient affranchis des dites hypothèques légales, déclarant en outre à Monsieur le procureur de la République, que ceux du chef desquels il pourait être pris Inscription pour cause d'hypothèques légales n'étant pas tous connus du requérant, celui-ci ferait publier le dit exploit conformément à l'article 2194 du code civil et aux avis du conseil d'Etat des sept mai et premier juin mil huit

cent sept. - Sous toutes réserves. Pour extrait certifié sincère et conforme par

l'avoué poursuivant soussigné. Cahors, le vingt-quatre novembre mil huit

cent quatre-vingt-sept. L'avoué poursuivant, Signé: Jules BILLIÈRES.

ENORMAN

MAISON

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, nº 37, à PARIS Maison de vente, Boulevard Gambetta, nº 91, au coin de la rue Fénelon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors: Des Vestons pour hommes, depuis.

Des Habillements complets: Veston, Pantalon et Gilet pour hommes, depuis.

Des Pardessus mode, en bonne et chaude étoffe, façon des grands

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vètements sur mesure, qui seront coupés et confectionnes à Paris, par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vètements Ecclesiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix BON MARCHÉ SURPRENANT

Complet drap nouveauté, sur mesure, à 22 francs. — Complet de cérémonie : Jaquette, Gilet et Pantalon, beau drap noir uni, très solide, à 35 francs.

ELEGANCE - PLUS DE DOS RONDS - SOUTIEN



La Bretelle Américaine élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté. Cahors Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIE

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautéc pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs. pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison Pontié est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de

CHEZ MME SABATIÉ

CAHORS, 6 - Allées Fénelon, 6 - CAHORS

Bains de toute nature - Hydrothérapie complète chaude et froide. - Etuves. - Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

| TAL | | |
|--|-------------------------|--|
| Ouches Ide toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble 1 fr. Etuves, avec soins particuliers 2 fr. 50 Bains de vapeur, Sudation, Fu- | III Bains medicamentary | |

2 fr. » Linge compris. On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

tout l'Etablissement

BLOTE PETITE TY

SAISON JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS paraissant le 1er et le 16 de chaque mois



L'année entière contient environ 2000 magnifiques gravures noires représentant les dernières nouveautés en objets de toilette et potits ouvrages de dames, avec un texte explicatif clair et précis, plus de 200 patrons en grandeur naturelle et au moins 400 dessins de broderie. L'édition de luxe donne, outre ces éléments, 36 helles gravures coloriées dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris : un an 6 mois 3 mois 7 fr. 4 fr. 2 fr. 25 16 fr. 8 fr. 50 4 fr. 50 Édition de luxe Tout abonnement est payable d'avance.

On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste. Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande affranchie adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

eta.

Le propriétaire-gérant, Laytou.

50

Saison d'Hiver Calorifère perfectionné

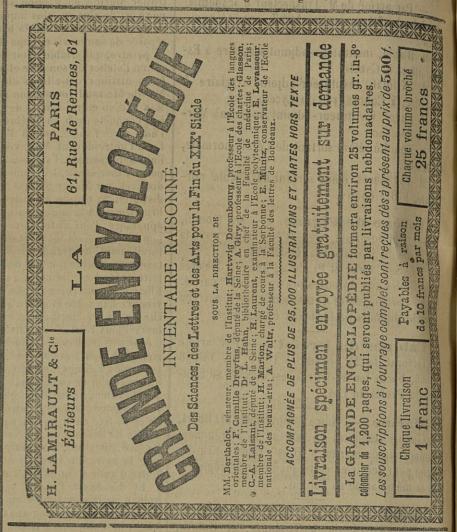
CAHORS

Saison d'Hiver Calorifère perfection tout l'Etablissement

HYDROTHÉRAPIQUE

CAHORS, rue de la Chartreuse, CAHORS

A partir du 22 octobre, l'Etablissement est chaoffé dans toutes ses parties (cooloirs, salle d'bydrothérapie, deshabilloirs, cabines de bains, etc.). Un puissant Calorifere à air chaud, nouveau système, permet de mainleile une température régulière de 20 à 25 degrès centigrades.



Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc. 125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de l'une

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 78 certimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1 e liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires iar un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Mickel, Paris, on adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la le séu



EXPOSITION



CAHORS 1881

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.